

Braccio, Nadia

De: Locas Vincent <vincent.locas@energir.com>
Envoyé: 13 mars 2020 10:52
À: Dubois, Véronique
Cc: Greffe; Dossiers.Reglementaires
Objet: Dossier R-3867-2013 Phase 3 - Séance d'information

Chère consœur,

Dans sa décision D-2019-176 (paragr. 28 et 29), la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») demandait à Énergir de tenir une séance d'information au cours du premier trimestre de 2020 relativement à l'analyse @RISK ainsi que de lui faire parvenir préalablement un document explicatif à cet effet.

En regard des développements récents quant au virus COVID-19, Énergir souhaite informer la Régie qu'elle ne sera pas en mesure de respecter cet échéancier et lui demande respectueusement de remettre ladite séance d'information et le dépôt du document à une date ultérieure qui pourra être déterminée en temps voulu en fonction de l'évolution de la situation actuelle.

Nous restons à votre disposition si vous souhaitez discuter plus amplement de ce qui précède.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les meilleures.

Vincent Locas

Conseiller juridique senior
Affaires règlementaires et réclamations
Tél. 514 598-3324 Téléc. 514 598-3839
vincent.locas@energir.com

